

Sommaire des questions

Projet d'agrandissement du port de Point Rousse

Le sommaire des questions décrit les enjeux clés que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) considère comme pertinents pour le processus fédéral d'évaluation d'impact pour le projet d'agrandissement du port de Point Rousse (le projet). La réponse du promoteur au sommaire des questions soutiendra la prise de décision par l'AEIC quant à savoir si une évaluation d'impact approfondie est nécessaire en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Au cas où une évaluation est requise, les enjeux clés décrits ci-dessous et la réponse du promoteur éclaireront la portée de l'évaluation d'impact, ainsi que l'élaboration des plans et des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, le cas échéant.

L'AEIC a tiré parti des commentaires des autorités fédérales et provinciales, des groupes autochtones et du public reçus jusqu'à présent concernant le résumé de la description initiale du projet du promoteur. Le promoteur est encouragé à lire tous les mémoires sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (no de référence 90066).

Le promoteur est tenu de décrire comment il prévoit de traiter les enjeux clés cernés ci-dessous dans le cadre de l'élaboration de son projet. Une description globale est suffisante. Lorsque cela est pertinent, le promoteur est encouragé à indiquer si les enjeux clés seront abordés par le biais de cadres législatifs et réglementaires existants (c.-à-d. les lois ou la réglementation), par des engagements du promoteur envers les pratiques exemplaires, les politiques ou les normes, ou les deux.

Enjeux principaux

Poissons et leur habitat, y compris les mammifères marins

- Des inquiétudes ont été exprimées concernant les déversements et fuites possibles et leurs effets négatifs possibles sur les poissons et leur habitat, ainsi que la nécessité d'un plan d'intervention d'urgence et d'un plan de communication. Il faut fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures qui seraient mises en place pour gérer les effets négatifs potentiels sur les poissons et leur habitat en cas de déversement ou de fuite lors de la manutention et du chargement du concentré de minerai.
- Des inquiétudes ont été exprimées concernant la pertinence des filtres à limon pour contenir les sédiments dans les zones à forte énergie marémotrice et soumises à des conditions d'ondes de tempête. Il faut fournir des renseignements supplémentaires sur la pertinence de la zone pour l'installation d'équipements de confinement des sédiments, et sur la manière dont les effets potentiels sur les poissons et leur habitat seraient évités ou atténués en cas de défaillance du système de confinement des sédiments.
- Des inquiétudes ont été exprimées concernant les effets négatifs potentiels du bruit, y compris le bruit sous-marin, sur les mammifères marins et les espèces marines en péril qui pourraient se produire dans la zone du projet et le long de la côte nord. Il faut fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures qui seraient mises en place pour gérer les effets négatifs potentiels du bruit, y compris le bruit sous-marin, sur les mammifères marins.

Oiseaux migrateurs

- Des inquiétudes ont été exprimées concernant les impacts potentiels sur les oiseaux migrateurs résultant de la perte et de la fragmentation de leur habitat, ainsi que des perturbations sensorielles (augmentation du bruit, des vibrations et de la lumière). Il faut fournir des renseignements sur les mesures qui seront mises en place pour gérer les effets négatifs potentiels sur les oiseaux migrateurs et préciser comment le projet se conformera à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à ses règlements connexes.

Annexe – Autres commentaires, conseils et recommandations

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) fournit à titre d'information uniquement la liste suivante des autres commentaires, conseils et recommandations. Le promoteur est encouragé à consulter le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence 90066) afin de prendre connaissance des commentaires originaux.

Permis et autorisations

- Il est recommandé de consulter Transports Canada afin de se conformer à *la Loi sur les eaux navigables canadiennes*, notamment en ce qui concerne les permis et autorisations nécessaires.
- Il est recommandé de consulter Pêches et Océans Canada dès que possible afin de s'assurer que les exigences de *la Loi sur les pêches*, du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* et de *la Loi sur les espèces en péril* soient prises en compte.
- Il est recommandé de consulter Environnement et Changement climatique afin de s'assurer que les exigences de *la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, du *Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022)* et de *la Loi sur les espèces en péril* sont prises en compte.